

Décision

Générale

colonial

Décision n° 369 accordé au nommé Hared Farah, apprenti-ouvrier (4e échelon), en service à la Station Côtière de T.S.F.

n° 369

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1945

Date de publication
16 mai 1945

Date du numéro
1 mai 1945

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois à solde entière pour en jouir en Ethiopie, est accordé au nommé Hared Farah, apprenti-ouvrier (4e échelon), en service à la Station Côtière de T.S.F.